

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Germinal.

( Ere vulgaire )

Samedi 4 Avril 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## A U T R I C H E.

*De Vienne, le 2 mars.*

On avoit cru que la diete transilvanne traverseroit les vœux de l'empereur dans cette circonstance où les affaires nécessitent de nouveaux secours; mais les choses ont pris la tournure la plus désirable: les états de Transylvanie ont consenti de donner à sa majesté de l'argent & des troupes. Le comte de Wallis, président du conseil de guerre, doit se démettre de sa place; & jusqu'à la nomination d'un nouveau président, le commandant de cette capitale, le comte de Kinsky, en remplira les fonctions.

Aujourd'hui on a envoyé aux armées impériales un transport de cent charriots chargés de montures, selles & autres effets.

Les lettres de Varsovie parlent d'une espèce d'insurrection qui a eu lieu dans cette ville. Le motif de ce mouvement a été la nouvelle qu'on a reçue de la conquête de la Hollande par les Français. Cette nouvelle a électrisé tous les patriotes polonois, & ils ont manifesté leur joie par le cri: *Vivent les Français!* Ce cri a été le signal d'un plus grand rassemblement de patriotes, qui tous ont fait retentir les airs des mêmes exclamations. Ce rassemblement auroit peut-être eu des suites funestes; mais les Russes, qui sont d'habiles contre-révolutionnaires, ont commencé par arrêter les chefs de ce tumulte, & le peuple a été dispersé.

Des avis de Bude parlent du dessein d'un scélérat qui avoit conçu l'odieuse projet de mettre le feu au magasin à poudre: heureusement le gouverneur en a été averti assez à tems pour l'empêcher.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 25 mars.*

La dislocation de l'armée autrichienne s'opère successivement. Il a passé encore hier par cette ville plusieurs

compagnies de grenadiers allemands & wallons, parmi lesquels se trouvoient ceux de Joseph Colloredo, d'Hohenlohe & de Rousseau. Ces grenadiers viennent de l'armée de Clairfayt & se rendent à celle du Haut-Rhin. Ces mouvemens annoncent que la campagne va bientôt s'ouvrir; mais ce qui doit sur-tout faire présumer que les premiers coups qu'on va porter seront vigoureux, c'est que les grenadiers sont destinés à faire l'avant-garde.

Les avis de Mayence disent que les Français travaillent avec la plus grande activité autour de cette forteresse; mais il y a à croire qu'ils y font de la besogne inutile, & qu'au premier moment les grenadiers hongrois iront leur dire: *On ne travaille point ici.*

Le landgrave de Hesse-Cassel est reparti de Berlin le 15.

M. de Calonne a passé par Berlin, allant de Londres à Pétersbourg: il assista, le 10, à un bal de la cour, où il fut présenté au roi & aux autres personnes de la famille royale.

Suivant les lettres de Lingea, du 15, les Français ne faisoient plus aucun mouvement pour passer l'Embs, tant parce que les eaux en sont très-hautes, que parce que l'armée anglaise & hanovrienne a reçu des renforts considérables.

Le corps du prince héréditaire de Hohenlohe, qu'on avoit annoncé devoir se mettre en marche avec les deux autres divisions de l'armée prussienne, restera dans nos environs jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs régimens sont partis de l'Autriche pour aller renforcer l'armée de Lombardie.

*Altosheim, le 9 mars.*

La nouvelle dislocation de l'armée est, dit-on, déjà faite. Toutes les troupes autrichiennes seront réunies sous un chef unique. Ce chef est S. A. R. le duc Albert de Saxe. Il paroît que le quartier-général de ce prince restera encore à Heidelberg. L'aile droite sera commandée par le général comte de Clairfayt; le centre par le gé-

néral baron de Beaulieu, & l'aile gauche par le prince d'Hohenlohe.

Indépendamment de cette armée qui est destinée à enflammer les opérations de la campagne, il y a encore l'armée de réserve qui sera placée dans les environs de Francfort. Elle consistera en 18 bataillons de grenadiers, 2 escadrons de carabiniers, & tous les régimens des cuirassiers. Cette armée sera sous les ordres du feld-maréchal de Vins & de l'archiduc Charles. Il sera tenu un grand conseil de guerre à la fin du mois.

(Extrait des gazettes allemandes.)

S U I S S E.

De Fribourg, le 10 mars.

Malgré les invitations du comité de salut public aux cantons pour l'expulsion des émigrés dont on regorge ici, ce qui augmente beaucoup la cherté des denrées, on en voit arriver tous les jours de nouveaux. L'un recrute publiquement pour le corps de Condé, qui est à la solde de l'Angleterre. En ce moment, il passe une grande recrue de Bernois allant en Piémont avec des violons à leur tête. Des femmes les assurent que les sans-cultotes leur donneront les violons; d'autres prennent parti pour les recrues.

Les variations extraordinaires dans les changes occupent exclusivement les spéculateurs. Les denrées sont restées négligées & en calme.

Le change est venu à 14 & demi, & a été à 18 & demi avec apparence de hausse. On s'attend à 20 & même au-dessus.

A N G L E T E R R E.

Extrait des feuilles anglaises du 11 mars.

Chambre des pairs. — Séance du 3.

Cette séance a offert une discussion sur un objet très-important; il a été question d'un bill pour forcer chaque paroisse du royaume à fournir des hommes pour le service de la marine. Lord Spencer a appuyé le bill, quoique ses principes lui parussent s'éloigner des formes ordinaires, parce que les circonstances exigent qu'on fasse les plus grands efforts pour la marine. — Le marquis de Buckingham soutient que ce bill est oppressif & inutile. Il ne veut pas qu'on cherche des hommes pour la marine dans l'intérieur du pays, mais qu'on les prenne suivant l'usage, dans les villes maritimes. — Ce bill, lu pour la troisième fois dans la séance du 4, passa, & les paroisses de l'intérieur fourniront des hommes pour la marine. — Les séances du 3 & du 4 de la chambre des communes, sont relatives à des pétitions faites par un alderman, en faveur des marchands de vin, qui demandent que le droit additionnel ne tombe pas sur le vin qu'ils ont actuellement dans leurs caves. Ces pétitions sont rejetées.

Le bulletin de Londres, porte que les commissaires hollandais n'ont pas pu avoir audience du lord Grenville. On leur a envoyé M. Burges, qui leur a répondu que les ministres n'entreroient dans aucune discussion sur l'embargo; mais qu'ils ne demandoient pas mieux que d'établir une communication.

Le même bulletin annonce que Dumouriez s'est rendu

à Paris dans le mois de janvier, ce qui n'est pas croyable; qu'il s'est présenté avec son audace ordinaire chez quelques députés modérés, qu'il a été reçu avec beaucoup de mépris, & que pour toute faveur il a obtenu la permission de repartir au plus vite.

Le courrier qui apportoit à Londres la démission du lord Fitz-William, s'est croisé avec un courrier de M. Pitt porteur de nouvelles dépêches, par lesquelles ce vice-roi étoit rappelé, son départ étoit même fixé au 8 de ce mois: cependant on a des lettres de Dublin qui portent que son départ seroit différé jusqu'à l'arrivée de son successeur, afin que l'ordre & la tranquillité publique ne soient point troublés au moment où la fermentation des esprits donneroit lieu de craindre. On assure en effet qu'au premier bruit d'un événement aussi inattendu, il se manifesta à Dublin des mouvemens tels qu'il fallut mettre le militaire sous les armes. Le 27 février les catholiques s'assemblerent dans une église, pour voter une adresse au roi & au vice-roi: on compte qu'il y avoit plus de 10 mille personnes: il fut aussi décidé que tous les négocians & marchands fermeroient leurs comptoirs & leurs boutiques le jour du départ du comte, pour témoigner le déplaisir qu'ils avoient de le perdre. Mais on annonce que deux membres du parlement sont partis de Dublin pour Londres, & qu'ils viennent travailler à une conciliation entre M. Pitt & le vice-roi.

Les commissaires hollandais viennent enfin d'avoir une audience du lord Grenville, en conséquence de laquelle ils ont envoyé leur secrétaire à la Haye. On dit que la réponse du ministre a été que l'Angleterre rendroit les vaisseaux hollandais, si les Provinces-Unies restituoient les vaisseaux anglais restés dans leurs ports; par où l'on pourroit juger s'ils devoient être regardés comme un peuple indépendant, ou comme les sujets d'un vainqueur.

On annonce l'arrivée d'un commissaire françois, dont la mission a, dit-on, pour objet un échange de prisonniers: à cet effet, ajoute-t-on, sir Eden doit se rendre à Brest.

Lord Howe est remplacé par lord Bridport dans le commandement de la flotte.

F R A N C E.

De Paris, le 14 germinal.

Le respect à la loi est l'unique moyen de se garantir & des désordres de l'anarchie & des attentats de la tyrannie: étoient-ils bien pénétrés de cette grande vérité, ceux des citoyens qui ont arrêté le 13 au soir la force armée, tandis qu'en exécution d'un décret elle conduisoit à la barrière le huit députés envoyés par un décret au château de Ham. La journée du 12 avoit exigé cette mesure de tranquillité. Cependant on a été obligé d'envoyer à la barrière de Chaillot un nouveau détachement avec un député qui a représenté au peuple que sa résistance du départ des huit députés étoit injuste & illégale; & ce n'est que très-tard que leurs voitures ont pu continuer leur route.

Les trois prévenus, condamnés à la déportation, ont été aussi arrêtés, les chevaux détellés de leurs voitures, qu'une partie du peuple a ramenés avec elle au comité de sûreté générale. Ils sont partis la nuit.

Ces mouvemens sont d'autant plus dans le cas d'alléger les bons citoyens, qu'ils forment un contraste inconce-

vable a  
On sai  
conven  
leur ze  
De c  
ou non  
seroien  
la répu  
croire e  
cette d  
tendron  
cette jo

V. L  
ou que  
tant à l  
que les  
ou un  
évident  
simple h  
ques cit  
pour cre  
de farin  
tans de  
distribu  
sont en  
citent l  
que les  
visionne  
animés p  
chose pa  
nel qui  
suites eff  
représen  
finie mē  
de la pé  
notoire c  
d'y remē  
mesures  
des diffē  
d'amener  
famine,  
ment dan  
de la ré  
pour affa

VI. Ci  
& avec  
nationale  
& votre  
nement,  
vous ce q  
est une p  
la tranqui  
société; u  
propres à  
position u  
regles & p  
Y opposer  
encore tot  
qui oseroi

vable avec le vœu unanime de toutes les sections de Paris. On sait que, le 12 & le 13, elles sont accourues à la convention, pour assurer la représentation nationale de leur zèle à la défendre.

De quelle section peuvent donc être les citoyens armés ou non qui s'opposent ainsi à l'exécution des décrets ? seroient-ils membres d'une faction qui veut désorganiser la république & faire chanceler la liberté ? S'il faut en croire ce qu'on débite des mouvemens de la dernière nuit, cette douloureuse conjecture est trop appuyée. Nous attendrons le rapport qui sera fait à la convention dans cette journée, pour la pousser plus loin où la détruire.

*Suite des réflexions sur l'état de Paris.*

V. Lorsque la distribution du pain a manqué dans Paris ou qu'elle a été insuffisante, certes ce n'est pas en se portant à la convention au nombre de deux ou trois mille, que les habitans de Paris obtiendront un remède à ce mal ou un moyen d'en prévenir le retour. Cette vérité est évidente pour les gens les moins instruits & doués du simple bon sens. Si, dans la multitude, il se trouve quelques citoyens assez simples & assez incapables de réflexions pour croire de bonne foi que la convention a suffisamment de farine à sa disposition pour en fournir à tous les habitans de Paris, & que c'est par malveillance qu'elle n'en distribue pas une quantité suffisante, ces citoyens égarés sont en bien petit nombre, & ne sont pas ceux qui excitent l'attroupement. Il seroit inutile de prouver encore, que les membres du gouvernement, chargés de l'approvisionnement de Paris, quand même ils ne seroient pas animés par le sentiment de leur devoir & le zèle de la chose publique, ne peuvent avoir aucun intérêt personnel qui balance un moment, celui de ne pas exposer aux suites effrayantes de la famine, dans Paris, la sûreté de la représentation nationale, leur propre sûreté, & la destinée même de la république entière. Les causes évidentes de la pénurie du pain dans Paris, est dans la rareté trop notoire des grains dans toute la France; les seuls moyens d'y remédier, c'est donc d'encourager & de seconder les mesures du gouvernement pour faire arriver les grains des différens cantons d'où ses agens les tirent; le moyen d'amener une disette absolue & toutes les horreurs de la famine, c'est d'intimider ou de contrarier le gouvernement dans ses opérations, & de donner à d'autres parties de la république l'exemple des insurrections partielles pour affamer Paris & s'affamer elles-mêmes.

VI. Citoyens égarés, qui vous portez tumultueusement & avec violence dans le sanctuaire de la représentation nationale, comme pour lui en imposer par votre nombre & votre audace, & qui venez lui demander un gouvernement, savez-vous ce que vous lui demandez ? savez-vous ce que c'est qu'un gouvernement ? Un gouvernement est une puissance dont l'objet est de maintenir l'ordre & la tranquillité dans la masse entière des citoyens réunis en société; une puissance assez éclairée pour établir des règles propres à maintenir l'ordre & la paix, & ayant à sa disposition une force assez grande pour faire observer ces règles & pour vaincre toutes les résistances que pourroient opposer non-seulement quelques individus isolés, mais encore tout rassemblement, quelque nombreux qu'il soit, qui oseroit opposer ses volontés particulières à la volonté

générale, & troubler pour des intérêts partiels la sûreté & la tranquillité publique. Eh bien, citoyens, je viens me joindre à vous pour dire à la convention :

« Représentans du peuple français, il est tems en effet  
 » d'établir un gouvernement. La nation vous a non-seu-  
 » lement revêtus du pouvoir de faire ses loix, mais en-  
 » core de tous les pouvoirs nécessaires pour en assurer  
 » l'exécution. Le premier de vos devoirs est de main-  
 » tenir inviolable & sacrée la souveraineté du peuple,  
 » dont l'exercice vous est confié, & qui doit être la base  
 » de notre législation, comme de notre gouvernement.  
 » Vous seuls représentez le peuple souverain, & sa ma-  
 » jesté ne peut être visible que dans le sanctuaire où vous  
 » délibérez en son nom. Sachez donc désormais faire res-  
 » pecter ce sanctuaire; sinon vous serez responsables au  
 » peuple entier des attentats qui pourroient se commettre  
 » contre la représentation nationale & la liberté de ses  
 » délibérations. C'est la souveraineté du peuple qui est  
 » méconnue & outragée; quand une multitude en tumulte  
 » vient violer le lieu de vos séances, & semble vouloir  
 » dicter des loix à ceux qui sont chargés de faire celles  
 » auxquelles tous les citoyens doivent obéir. Puisque  
 » l'esprit de faction ne cesse de tromper le peuple, pour  
 » en faire l'instrument de ses vœux coupables, ne cessez  
 » pas de poursuivre & d'écraser les chefs de sa faction, en  
 » éclairant les hommes simples qui en sont les dupes & les  
 » victimes. Ne cessez pas de répéter à la classe trop non-  
 » breuse des citoyens peu éclairés, ce qu'elle ne cesse de  
 » méconnoître ou d'oublier, que les habitans d'une com-  
 » mune ne sont point le *peuple*; que, fussent-ils ras-  
 » semlés au nombre de 50 mille, ils n'en sont pas plus  
 » le *peuple* que s'ils n'étoient que 50; que le *peuple* n'est  
 » que la collection des 26 millions d'individus qui com-  
 » posent la nation françoise; que ce peuple ne pouvant,  
 » par la nature des choses, se réunir en masse, n'existe  
 » dans sa souveraineté que dans les mandataires qu'il a  
 » revêtus de ses pouvoirs; qu'aucune multitude de ci-  
 » toyens réunis, non plus qu'aucun citoyen isolé, ne  
 » doit s'adresser aux représentans du peuple qu'avec res-  
 » pect & par voie de pétition, droit sacré, qui est l'u-  
 » nique portion de la souveraineté générale, laissée à  
 » chaque citoyen pour faire connoître au législateur ses  
 » besoins & ses vœux; enfin que toute violence exercée con-  
 » tre la dignité & la liberté de la représentation nationale,  
 » est un attentat contre la souveraineté du peuple, c'est-  
 » à-dire, un crime de la nature la plus grave, que les  
 » législateurs ne peuvent tolérer ni laisser impuni, sans  
 » violer le plus saint de leurs devoirs, & sans tuer dans  
 » son germe le principe même de toute constitution libre.  
 » Représentans du peuple, je le répète, instituez donc  
 » un gouvernement, c'est-à-dire une force organisée, &  
 » suffisante pour réprimer toutes les atteintes qu'on pour-  
 » roit opposer à l'exécution de vos loix. Si la faction  
 » s'agit, si les ennemis de la paix se multiplient, c'est  
 » à vous à mesurer vos forces sur celles que vous avez à  
 » vaincre. N'oubliez jamais qu'aucun acte de courage de  
 » votre part n'a été sans succès; qu'une invariable fermeté  
 » dans les principes de justice que vous avez adoptés,  
 » fixe la confiance de tous les bons citoyens & de tous les  
 » hommes sages & éclairés, vous serez puissamment secon-  
 » dés de leur force, comme de leurs vœux, & vous pourrez  
 » travailler, avec calme & sûreté, au grand ouvrage de  
 » la paix, seul moyen de ramener le bonheur & de conser-  
 » vider la liberté ».

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen PELET ( de la Lozere ).

*Suite de la séance du 13 germinal.*

Lacombe Saint-Michel lit une lettre de Richard, représentant, près l'armée du Nord, qui annonce que cette armée a vivement applaudi aux mesures énergiques que l'assemblée a prises dans la journée du premier de ce mois.

Marec fait un rapport sur l'expédition navale de notre armée de Toulon. Cette armée composée de 15 vaisseaux & six frégates, est sortie de cette ville le 11 : l'objet de cette sortie, étoit de rencontrer l'armée anglaise & de la chasser de la Méditerranée; le 26, cinq de nos vaisseaux ont engagé le combat avec treize vaisseaux anglais, & leur ont fait baisser pavillon devant les couleurs nationales; nous avons perdu deux vaisseaux, les anglais en ont perdu autant, & nous avons eu la gloire de combattre avec cinq vaisseaux contre treize vaisseaux ennemis.

La convention décrète la mention honorable des citoyens qui étoient à bord de ces cinq vaisseaux.

L'assemblée a décrété qu'il lui seroit fait un rapport sur les députés qui, dans leur mission, ont abusé de leur pouvoir pour faire couler le sang innocent. Après s'être occupée d'une loi sur l'agriculture, elle s'est séparée à cinq heures du matin. A huit heures elle s'est réunie de nouveau.

On est venu lui annoncer que l'exécution de ses loix avoit été empêchée; qu'on avoit arrêté les voitures qui transportoient les députés décrétés de déportation ou de détention.

Un autre membre est venu dire que dans la section des Quinze-Vingts il s'étoit manifesté un mouvement d'insurrection; que des citoyens s'étoient réunis d'une manière illégale; qu'ils délibéroient; mais le rapporteur annonce en même tems, que le comité a pris des mesures; que Pichegru marche; qu'on fera rentrer les rebelles dans le devoir, & exécuter la loi.

Clauzel, un moment après, annonce que tout est calme, & que le comité espère les plus heureux succès de ses mesures.

Ce rapport est trop vague, dit un membre.

Que le comité s'explique nettement! dit une autre voix.

Il faut enfin savoir si le crime triomphera de la vertu, s'écrie Thibaudot; il faut savoir si vos loix seront exécutées, ou s'il faut prendre contre les rebelles la terrible mais nécessaire mesure de les mettre sous le poignard du premier citoyen courageux.

On conspire! s'écrie Tallien, on conspire sous vos yeux! Je demande qu'on arrête Lecointre de Versailles, Cambon, Fouché de Nantes & Thuriot.

Les conjurés sont réunis, dit Thibaut, voyez leurs places vides.

Lecointre, reprend Tallien, ne cesse de semer la division.

Un membre. — Cambon disoit hier à la trésorerie aux commis: vous êtes 300, vous êtes bons pour 300.

Boursault. — Thuriot vouloit l'autre jour faire lever

la séance dans l'instant du plus grand péril pour la convention & le peuple.

Fouché écrivoit les feuilles de Babeuf, dit Tallien.

Quelques membres demandent à combattre Tallien.

Combattez-moi, s'écrie Tallien; mais je me décharge de la responsabilité de vos lenteurs; j'irai, à la tête de 20 députés, suivis des bons citoyens, chercher ces coquins.

On demande que l'assemblée attende le rapport de son comité de sûreté générale, avant de décréter les propositions de Tallien. D'heure en heure le comité vient communiquer des renseignements. Dans un de ses rapports, il annonce qu'on a tiré un coup de pistolet à Raffet, qui l'a légèrement blessé; l'assassin est arrêté. Dans un second rapport, le comité rend compte que le rassemblement des Quinze-Vingts est dissipé & des mandats d'arrêt lancés contre les chefs.

Enfin le même rapporteur annonce ensuite qu'une des causes de l'arrestation des représentans qui partoient, c'est qu'on répandoit parmi le peuple que des représentans devoient s'enfuir. Des malveillans se sont mêlés dans les rassemblemens: en montrant la fenêtre d'un député, un de ces hommes dit: *ce sont ceux-là qui nous passeront par les mains.*

Le rapporteur demande à ne pas divulguer les mesures prises pour l'exécution de la loi; leur publicité pourroit nuire à leur succès.

Le général rend compte que tout est tranquille, & l'assemblée se sépare à quatre heures du matin.

*Nota.* Dans la séance du 12, c'est par erreur que nous avons dit que Paris étoit déclarée en état de siège: la proposition en a été faite; mais elle n'a pas été adoptée. C'est par erreur aussi qu'on n'a pas nommé Fousse-doire ni Huguier au nombre des représentans arrêtés par décret, & conduits au château de Ham, comme ayant trompé dans la révolte qui a éclaté ce jour-là.

*Séance du 14 germinal.*

Une lettre du général Canclaux annonce que Stoffet & d'autres chefs ont envoyé des émissaires pour traiter d'un accommodement; on leur a indiqué Rennes, lieu destiné pour une entrevue générale.

Le représentant Cadroi mande que les troubles dans le Midi sont apaisés, & les principaux chefs arrêtés.

L'assemblée renvoie au comité de sûreté générale, sans la faire lire, une lettre adressée par Barrère au président.

Isabeau vient annoncer que le comité de sûreté générale ne pourra faire que demain le rapport général sur les événemens de ces jours derniers; il a reçu déjà plus de 3000 pièces, du dépouillement desquelles il s'occupe, & qui feront connoître les véritables auteurs des troubles, & combien profondes étoient les combinaisons de la scélératesse qui a ourdi cette trame pour soustraire de grands coupables, & au moyen d'un bouleversement général ressaisir l'autorité que le 9 thermidor lui a arraché pour jamais.

Il résulte de deux rapports sommaires qu'Isabeau a lus sur la journée d'hier, que ce sont des malveillans étrangers & apostés qui ont arrêté les voitures: Pichegru a été deux fois couché en joue.